Collège Jean Moulin
9 avenue Jean Moulin
BP 10035
86501 MONTMORILLON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 5 MARS 2026

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Le quorum étant atteint, monsieur Boudier, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h10 en présence de 18 membres.
Le secrétariat de séance est assuré par madame Labarbarie, représentante des professeurs.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25/11/25

Les membres du conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance.

M. Boudier soumet le compte-rendu au vote :

Votants	**:**	**18**
Pour	**:**	**18**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Boudier informe le conseil d'administration que le rapport interne de l'auto-évaluation de l'établissement a été envoyé aux autorités compétentes, qu'il va être diffusé dans sa version finale à la communauté scolaire. L'intervention du comité externe d'évaluation est prévue les 30 mars et 2 avril prochains. Les intervenants rencontreront différents membres de la communauté scolaire.

2. VIE MATERIELLE ET FINANCIÈRE

2.1. Voyage à Paris

Une classe de quatrième participe à un voyage scolaire à Paris, projet porté par mesdames Houck et Delage, respectivement professeur de français et histoire-géographie. Le projet porte sur le Paris du XIXe siècle, durant deux jours, les élèves visiteront différents sites (Panthéon, musée d'Orsay, une pièce de théâtre…) et parcourront la ville ; le déplacement se fera en train et la nuit sur place sera à l'hôtel. Le voyage aura lieu les 21 et 22 mai 2026. Une participation

des familles est demandée pour un montant de 100€ par élève.

M. Boudier soumet le voyage avec nuitée au vote :

Votants	**:**	**18**
Pour	**:**	**18**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

Le voyage est approuvé à l'unanimité.

M. Boudier soumet le montant de la participation des familles au vote :

Votants	**:**	**18**
Pour	**:**	**18**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

Le montant de la participation des familles est approuvé à l'unanimité.

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

3.1 Répartition de la dotation

M. Boudier précise les conditions d'attributions des moyens et les liens avec les postes et services des enseignants. Il rappelle que les dotations ont été très tardivement attribuées, puisque liées au vote du budget national, et que le travail a été réalisé dans un délai très contraint.
M. Aladenise, représentant de la commune, demande le nombre de divisions décidé par le rectorat. M. Boudier répond que l'établissement aura 3 classes de 6e, 4 classes de 5e, 3 classes de 4e et 3 classes de 3e ; nous perdons deux classes (6e, 3e) et en gagnons une (5e). Les effectifs annoncés sont en légère baisse.
Mme Beauvillain, représentante des parents d'élèves, s'interroge au sujet de cette baisse d'effectif et suggère que ce serait une bonne occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe et ainsi améliorer le taux d'encadrement.

M. Boudier présente le travail de répartition des moyens et les choix opérés ; il précise que le maintien des postes a été une priorité :
- arrêt des groupes de « besoin » en 6e et 5e ;
- dédoublement d'une heure en français et en mathématiques en 6e et 3e ;
- pas de groupes en sciences en 6e et 5e ;
- groupes en sciences (Techno, SVT, Physique-Chimie) en 4e, 3e (3 classes → 4 groupes) ;
- initiation au numérique en 6e (1 heure quinzaine) ;
- un enseignant (éducation musicale) est en complément de service pour 4 heures ;
- un reliquat de 4 heures reste à utiliser, selon des propositions à faire, en gardant à l'esprit qu'il est aussi intéressant de garder une ou deux heures à transformer en HSE.

M. Boudier ajoute que la démographie à venir est inquiétante pour certains postes dans les années à venir.

Les représentants des enseignants lisent une motion avant le vote (annexe 1).

La direction affirme une volonté de souplesse et de discussion autour de la répartition, ce qui n'a peut-être pas été perçu lors du conseil pédagogique. Elle rappelle que ce travail de répartition reste à affiner.

M. Boudier expose les conditions du vote : la répartition doit être votée pour être renvoyée aux services du rectorat pour validation. S'il y a des modifications par la suite, il y aura un nouveau vote. Si la répartition est rejetée par le vote, elle doit être reproposée au vote dans un délai de 10 jours avec ou sans modifications (vendredi 13 mars). Si elle est à nouveau rejetée, le choix du chef d'établissement prévaut. Si le quorum n'est pas atteint pour le vote, un nouveau CA est convoqué sans nécessité de quorum.

M. Boudier soumet la répartition de la dotation au vote :

Votants	**:**	**18**
Pour	**:**	**3**
Contre	**:**	**8**
Abstention	**:**	**7**

La répartition de la dotation est rejetée.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Point cantine

Les représentants des parents d'élèves souhaitent aborder le sujet de la restauration scolaire. Annexe 2 – communiqué de la FCPE

M. Boudier reconnaît que c'est un problème récurrent. Il précise que sans secrétaire général ni chef de cuisine, le service de restauration n'est pas simple à gérer. Les entretiens professionnels de l'équipe d'agent de cuisine ont été réalisés et des éléments sont à retenir : le remplaçant du chef de cuisine ne souhaite plus occuper ce poste ; la cuisine est donc en auto-gestion actuellement ; deux personnels se sont portés volontaires pour le poste, les qualifications sont en cours de vérification.

M. Boudier ajoute que depuis le début de l'année des actions ont été menées : la commission menu s'est réunie ; les retours étaient globalement positifs pour la nourriture, moins pour la quantité dans les assiettes. Une nouvelle commission est prévue à la suite d'un sondage anonyme, déjà effectué au collège (164 réponses).

4.2 Point travaux

Les travaux de l'établissement sont toujours à l'arrêt, la région n'a pas donné de nouvelles. Outre les différents problèmes d'encombrement des lieux, d'absence de préau, de façades inachevées dont certains matériaux sont à l'air libre, une difficulté de taille inquiète la communauté scolaire pour l'année en cours et surtout pour la suivante : le gymnase et les vestiaires parfaitement inutilisables !

M. Boudier souligne, à ce propos, la mise à disposition du gymnase Villeger et de l'espace Gartempe pour certaines activités sportives et tient à remercier la commune pour cela.

L'établissement a épuisé ses moyens de recours pour obtenir des informations et trouver des solutions.

Les représentants des parents d'élèves demandent à envoyer un courrier sous couvert du chef d'établissement.

4.4 Point secrétariat général

Le poste est toujours inoccupé. Il est vacant depuis le 4 décembre 2024. Depuis novembre 2025, le recrutement d'un contractuel a été rendu possible par la publication du poste par France Travail. Quelqu'un a été recruté mais n'est resté qu'un mois. Le poste reste publié. D'ici peu, le poste va pouvoir passer au mouvement car la personne titulaire passe en arrêt longue maladie, mais le mouvement a déjà commencé.

4.5 ASSEDU

Une demande est faite pour les ASSEDU d'envisager la création d'un référentiel des tâches, plus précis que les fiches de poste, afin de préciser certaines responsabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

L'ordonnateur,
M. Boudier

Le secrétaire de séance,
Mme Labarbarie